

Annexe H-1 : Bilan des impacts sur le milieu physique

Composante	Principales modifications prévues	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel
Géologie, géomorphologie et stabilité des berges	Phases de construction et d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable pour les composantes du milieu physique
Conditions hydrologiques et hydrauliques et dynamique des glaces	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de 3 batardeaux durant la construction des ouvrages en rivière qui provoquera un assèchement localisé des aires de travail et une dérivation temporaire de l'eau en rive droite ou gauche à ces endroits 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable pour les composantes du milieu physique
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Réduction des débits dans le bief intermédiaire sur une distance de 575 m Rehaussement moyen du niveau de l'eau d'environ 2,5 m par rapport au niveau d'étiage actuel dans le bief amont (rehaussement maximal de 5 m à l'amont immédiat du déversoir) et stabilisation des niveaux d'eau du bief amont à la cote d'exploitation de 100 m Réduction des vitesses d'écoulement et augmentation de la profondeur de l'eau sur une distance de 670 m dans le bief amont Augmentation de la surface mouillée de 0,4 ha dans le bief amont 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'un débit réservé écologique de 0,8 m³/s dans le bief intermédiaire Bétonnage des échancrures des seuils de contrôle naturels afin de maintenir les superficies mouillées dans la portion amont du bief intermédiaire 	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable pour les composantes du milieu physique
Qualité de l'air	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Rejet de polluants atmosphériques par les véhicules lourds et production de particules de poussière Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Application de mesures d'atténuation courantes telles que le respect de la réglementation en vigueur en matière de diffusion de contaminants dans l'environnement, l'utilisation d'abat-poussière, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable pour les composantes du milieu physique
Régime thermique	Phases de construction et d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> Non applicable pour les composantes du milieu physique

Annexe H-2: Bilan des impacts sur le milieu physique (suite)

Composante	Principales modifications prévues	Mesures d'atténuation	Importance de l'impact résiduel
Qualité de l'eau	<p>Phase de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation temporaire des matières en suspension, de la turbidité et de la conductivité et diminution de la transparence de l'eau en aval des ouvrages durant les travaux • Risque de déversement accidentel de contaminants durant les travaux <p>Phase d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune 	<ul style="list-style-type: none"> • Pompage et traitement des eaux d'excavation dans des bassins de sédimentation • Effectuer une surveillance environnementale durant les travaux • Plusieurs autres mesures d'atténuation pour la qualité de l'eau sont également prévues (voir la section 7.3.2 de l'étude d'impact) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non applicable pour les composantes du milieu physique

Annexe H-2 : Bilan des impacts sur le milieu biologique

Composante	Source d'impact	Principaux impacts prévus	Mesure d'atténuation de l'impact	Importance de l'impact résiduel
Milieux humides	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Construction de la centrale et du canal de fuite 	<ul style="list-style-type: none"> Empiètement des ouvrages et des travaux sur environ 15 % des 1 300 tiges de vergerette de Provancher (espèce menacée) recensées dans le bief aval 	<ul style="list-style-type: none"> Avant le début des travaux, délimiter clairement les populations de vergerettes en bordure des aires de travail à l'aide de rubans, de piquets et/ou de clôtures temporaires Interdire la circulation de la machinerie dans la population de vergerettes et y proscrire toute aire d'empilement ou d'entreposage Éviter d'altérer la couche superficielle du sol, de façon à en minimiser l'assèchement Ne pas couper d'arbres inutilement en bordure de la rivière pour préserver le couvert d'ombre et son effet bénéfique sur l'humidité du sol Éviter de réaménager le milieu riverain (ex. : plantation d'arbustes) à cet endroit, puisque la vergerette est peu compétitive Assurer une surveillance environnementale régulière lors des travaux dans ce secteur 	<p>Faible (impact négatif) pour les milieux humides en général</p> <p>Moyenne (impact négatif) pour la vergerette de Provancher (espèce menacée)</p>
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Rehaussement et stabilisation des niveaux d'eau du bief amont à la cote d'exploitation de 100 m Présence de la centrale 	<ul style="list-style-type: none"> Ennoisement et perte d'environ 1,0 ha de milieux humides riverains dans le bief amont. Recolonisation à long terme des berges du bief amont par des marécages arbustifs sur environ 0,1 ha Gain marginal de superficie (à long terme) des herbiers aquatiques dans les biefs amont et intermédiaire Risque de piétinement de la population de vergerette de Provancher dans le secteur de la centrale en raison d'une accessibilité accrue à ce secteur 	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'accès au secteur de la centrale à l'aide d'une clôture cadencée pour éviter le piétinement de la population de vergerette de Provancher présente dans ce secteur 	

Annexe H-2: Bilan des impacts sur le milieu biologique (suite)

Composante	Source d'impact	Principaux impacts prévus	Mesure d'atténuation de l'impact	Importance de l'impact résiduel
Faune aquatique	<p>Phase de construction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installation et retrait des batardeaux • Dynamitage • Construction de la prise d'eau, de l'évacuateur de crues, du déversoir, de la centrale et du canal de fuite 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la charge sédimentaire dans l'eau • Risques de blessures aux poissons occasionnés par le dynamitage • Secteur du déversoir : empiètement permanent sur une partie ou la totalité de la fosse n° 5, ce qui représente une perte maximale de 483 m² d'habitat de bonne qualité pour l'alimentation, le repos et l'abri des salmonidés adultes • Secteur du canal de fuite : empiètement sur une faible superficie d'habitats du poisson (emprise temporaire de 620 m², emprise permanente du canal de fuite de 165 m²) jugés de bonne qualité pour les salmonidés adultes car la fosse n° 2 et le secteur environnant peuvent être utilisés comme aire de repos et d'alimentation en été et comme habitat d'hivernage 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de matériaux exempts de particules fines pour la construction des batardeaux • Enlever tous les matériaux sur le lit de la rivière lors du retrait des batardeaux • Utilisation de bassins de sédimentation pour le traitement des eaux de pompage • Récupération et relocalisation des poissons avant l'assèchement des aires de travail délimitées par les batardeaux • Respecter les lignes directrices de Wright et Hopky (1998) lors des travaux de dynamitage 	Faible (impact négatif)
	<p>Phase d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence de la centrale et du canal de fuite • Fonctionnement des turbines • Réduction des débits dans le bief intermédiaire • Rehaussement et stabilisation des niveaux d'eau du bief amont à la cote d'exploitation de 100 m 	<ul style="list-style-type: none"> • Attrait du canal de fuite pour les salmonidés (omble de fontaine et truite arc-en-ciel) • Risques de mortalité des poissons par entraînement dans les turbines • Modification des habitats du poisson dans la portion amont du bief intermédiaire, notamment à la fosse n° 4 (aire de repos et d'alimentation pour les salmonidés adultes) • Gain de superficie d'habitats pour les salmonidés adultes dans le bief amont (aires de repos, d'abri et d'alimentation) • L'aménagement du canal de fuite créera un agrandissement de la zone profonde de la fosse n° 2 sur environ 165 m², ce qui peut être considéré comme un effet positif du projet pour les salmonidés 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une grille fine inclinée en amont de la prise d'eau et d'une passe de dévalaison pour réduire les risques de mortalité dans les turbines • Maintien de débits réservés minima de 0,4 et de 0,25 m³/s dans le bief intermédiaire durant l'été et l'hiver respectivement. • Bétonnage des échancrures des seuils de contrôle naturels afin de maintenir les superficies mouillées et les habitats du poisson dans la portion amont du bief intermédiaire 	

Annexe H-2: Bilan des impacts sur le milieu biologique (suite)

Composante	Source d'impact	Principaux impacts prévus	Mesure d'atténuation de l'impact	Importance de l'impact résiduel
Faune aviaire	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Bruit des travaux Déboisement 	<ul style="list-style-type: none"> Effarouchement temporaire des oiseaux durant les travaux, notamment en période de nidification. Possibilité de déboisement durant la période de nidification des oiseaux. Perte permanente d'environ 1,4 ha d'habitats terrestres et perte temporaire d'environ 0,9 ha dans la zone des travaux, ce qui pourrait potentiellement affecter environ 7 couples nicheurs 	<ul style="list-style-type: none"> Reboisement des aires de travaux et des installations temporaires de chantier 	Faible (impact négatif)
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Rehaussement et stabilisation des niveaux d'eau du bief amont à la cote d'exploitation de 100 m 	<ul style="list-style-type: none"> Perte d'environ 0,4 ha d'habitats terrestres et 1,0 ha d'habitats riverains (milieux humides) dans le bief amont, ce qui pourrait potentiellement affecter 4 couples nicheurs au total Amélioration des conditions d'habitats dans le bief amont en raison du ralentissement des vitesses d'écoulement favorisant les oiseaux aquatiques et de la présence de chicots (arbres ennoyés) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	
Faune terrestre et semi-aquatique	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Bruit des travaux Circulation Déboisement 	<ul style="list-style-type: none"> Effarouchement temporaire des mammifères durant les travaux Risques de collision et de mortalité accrus Perte permanente d'environ 1,4 ha d'habitats terrestres et perte temporaire d'environ 0,9 ha dans la zone des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Reboisement des aires de travaux et des installations temporaires de chantier 	Faible (impact négatif)
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Rehaussement et stabilisation des niveaux d'eau du bief amont à la cote d'exploitation de 100 m 	<ul style="list-style-type: none"> Perte d'environ 0,4 ha d'habitats terrestres et 1,0 ha d'habitats riverains (milieux humides) dans le bief amont Risque d'enneigement des tanières riveraines durant la période d'élevage des portées du vison et de la loutre lors de la mise en eau du bief amont au printemps (si ces espèces sont présentes) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	

Annexe H-2: Bilan des impacts sur le milieu biologique (suite)

Composante	Source d'impact	Principaux impacts prévus	Mesure d'atténuation de l'impact	Importance de l'impact résiduel
Végétation terrestre	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Déboisement 	<ul style="list-style-type: none"> Déboisement de surfaces terrestres totalisant environ 2,3 ha (soit 0,9 ha pour les emprises temporaires et 1,4 ha pour les emprises permanentes) 	<ul style="list-style-type: none"> Reboisement des aires de travaux et des installations temporaires de chantier 	Faible (impact négatif)
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Rehaussement et stabilisation des niveaux d'eau du bief amont à la cote d'exploitation de 100 m 	<ul style="list-style-type: none"> Ennoisement d'environ 0,4 ha de surfaces terrestres dans le bief amont 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	
Herpétofaune	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Bruit des travaux Aménagement des chemins d'accès Circulation 	<ul style="list-style-type: none"> Effarouchement temporaire de l'herpétofaune durant les travaux Perte de faibles superficies d'habitats pour l'herpétofaune sur les sites de construction des chemins d'accès Risques de collision et de mortalité accrus 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	Faible (impact négatif)
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Rehaussement et stabilisation des niveaux d'eau du bief amont à la cote d'exploitation de 100 m 	<ul style="list-style-type: none"> Perte d'environ 1,0 ha d'habitats riverains (milieux humides) dans le bief amont 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	

Annexe H-3 : Bilan des impacts sur le milieu humain

Composante	Sources d'impact	Principaux impacts prévus	Mesures d'atténuation de l'impact ou de maximisation de la retombée	Importance de l'impact résiduel
Économie locale et régionale	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> • Besoins en main-d'œuvre • Achats de biens et de services 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement global de 62,8 millions de dollars. • Création potentielle de 64 emplois-année directs et de 25 emplois-année indirects durant la construction; en moyenne, 35 ouvriers seront embauchés pendant les 22 mois de construction (avec des pointes au-dessus de 60 ouvriers). • Retombées économiques régionales évaluées à environ 35,9 M\$ pendant la période de construction. • Proportion importante des emplois pouvant être occupée par des travailleurs de la région (70 % en provenance de la Côte-de-Beaupré) • Proportion importante des contrats pouvant être accordée à des entreprises régionales (65 % à des entreprises de la Côte-de-Beaupré) 	<ul style="list-style-type: none"> • À prix et à qualité égaux, favoriser les entreprises locales et régionales • Fractionnement du projet en plusieurs lots de construction • Lots accordés majoritairement sur invitation des entreprises de la région immédiate du projet • Favoriser l'embauche de main-d'œuvre en fonction du lieu de résidence, en accordant priorité aux personnes domiciliées dans la région immédiate des travaux et à celles de la région de la Côte-de-Beaupré • Former un comité de suivi pour la mise en œuvre des mesures de maximisation des retombées économiques 	Forte (impact positif)
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> • Entretien et exploitation de la centrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 2 emplois permanents (opérateurs) • Achat de biens et de services à l'échelle locale pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages • Redevances annuelles à la municipalité de Saint-Joachim et à la MRC de La Côte-de-Beaupré estimées en moyenne à 528 000 \$ par an au cours des 20 prochaines années • Retombées économiques régionales évaluées à environ 24,0 M\$ lors des 20 premières années d'exploitation • Versement de 16,3 millions de dollars aux gouvernements provincial et fédéral en taxes, impôts et redevances durant les vingt premières années d'exploitation du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'embauche de main-d'œuvre locale (opérateurs) • Favoriser la sous-traitance locale et régionale 	

Annexe H-3: Bilan des impacts sur le milieu humain (suite)

Composante	Sources d'impact	Principaux impacts prévus	Mesures d'atténuation de l'impact ou de maximisation de la retombée	Importance de l'impact résiduel
Affectation du territoire et infra-structures	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> • Transport des employés, des matériaux et des équipements de construction • Hébergement du personnel affecté à la construction 	<ul style="list-style-type: none"> • Légère augmentation de l'intensité du trafic sur la route 138 • Légère augmentation de l'achalandage des infrastructures d'hébergement • Réalisation de travaux et circulation lourde sur quelques terrains privés • Perte d'accès potentielle à un puits de surface utilisé par un villégiateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le respect des limites de vitesse et des normes concernant les limites de poids par les transporteurs • Informer la population de l'horaire des travaux • Limiter les nuisances pouvant découler de la poussière et des débris générés par le passage des véhicules lourds • Installer des panneaux dans le secteur de la Côte-de-la-Miche (route 138) indiquant la sortie fréquente de camions à la jonction des zones de travaux • Limiter l'augmentation des matières en suspension dans l'eau durant la période des travaux afin d'éviter un impact sur les prises d'eau situées en aval • Approvisionnement en eau garanti advenant un impact adverse sur le puits de surface. 	Faible (impact négatif)
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> • Présence de la centrale et des infrastructures connexes 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du cadre visuel du site du Canyon Sainte-Anne • Mise en place d'infrastructures et d'équipements permettant l'exploitation des ressources conformément aux orientations locales et régionales d'aménagement • Présence d'ouvrages et de routes d'accès sur quelques terrains privés • Perte d'accès potentielle à un puits de surface utilisé par un villégiateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un débit réservé esthétique de 10 m³/s durant la saison touristique estivale • Limiter l'impact visuel des ouvrages • Approvisionnement en eau garanti advenant un impact adverse sur le puits de surface. 	Nulle

Annexe H-3 : Bilan des impacts sur le milieu humain (suite)

Composante	Sources d'impact	Principaux impacts prévus	Mesures d'atténuation de l'impact ou de maximisation de la retombée	Importance de l'impact résiduel
Usages actuels du territoire	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Construction des chemins d'accès Travaux de construction des ouvrages 	Récréotourisme <ul style="list-style-type: none"> Visibilité de certains travaux de construction et modification du cadre visuel du site du Canyon Sainte-Anne Perturbation des activités récréotouristiques par le bruit des travaux et la circulation lourde 	<ul style="list-style-type: none"> Concentrer la réalisation des travaux bruyants (notamment le dynamitage) en dehors de la haute saison touristique. Utiliser des véhicules et de la machinerie en bon état de fonctionnement afin de limiter les désagréments sonores 	Moyenne (impact négatif)
		Navigation <ul style="list-style-type: none"> Perturbation ou coupure de l'accès au point de sortie situé au PK 6,1 de la rivière, ainsi qu'à la mise à l'eau située au PK 5,5 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune (le promoteur permettra l'accès à la rivière dans le secteur de la centrale et du bief amont si des droits de passage sont accordés par les propriétaires fonciers concernés) 	Faible (impact négatif)
		Villégiature et résidences <ul style="list-style-type: none"> Perturbation ou coupure de l'accès à la rivière, à une partie du réseau de sentiers, à l'étang aménagé ainsi qu'au puits de surface utilisés par le villégiateur et sa famille Perturbation des activités (chasse, pêche, baignade, promenade) pratiquées par le villégiateur et sa famille Perturbation de la quiétude du villégiateur et de sa famille en raison du bruit des travaux et de la circulation lourde Perturbation possible de la quiétude de certains résidents habitant sur la rive droite de la rivière (municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges) en raison du bruit des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser la majorité des travaux durant les jours de semaine Ne pas réaliser de travaux de nuit à l'exception du creusage sous-terrain de la galerie d'amenée Respecter les normes en vigueur dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges concernant le bruit Préserver l'emplacement des bâtiments existants du villégiateur et contourner ceux-ci avec la route d'accès à la prise d'eau. Approvisionnement en eau garanti advenant un impact adverse sur le puits de surface. L'accès à la rivière sera maintenu pour le villégiateur dans le respect des règlements de sécurité sur le chantier. 	Moyenne (impact négatif) pour la villégiature Faible (impact négatif) pour les résidences

Annexe H-3: Bilan des impacts sur le milieu humain (suite)

Composante	Sources d'impact	Principaux impacts prévus	Mesures d'atténuation de l'impact ou de maximisation de la retombée	Importance de l'impact résiduel
Usages actuels du territoire (suite)	Phase de construction (suite) <ul style="list-style-type: none"> Construction des chemins d'accès Travaux de construction des ouvrages 	Chasse et pêche <ul style="list-style-type: none"> Perturbation par le bruit des activités de chasse et de pêche réalisées à proximité des zones de travaux Perturbation ou coupure de l'accès aux sites de pêche situés en bordure de la future centrale (PK 5,5) et du futur déversoir (PK 6,1) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune (le promoteur permettra l'accès à la rivière dans le secteur de la centrale et du bief amont si des droits de passage sont accordés par les propriétaires fonciers concernés) 	Moyenne (impact négatif)
		Extraction de sable et de gravier <ul style="list-style-type: none"> Hausse de la circulation lourde à l'intérieur de la sablière-gravière 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	Faible (impact négatif)
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Modification du régime hydrique Présence des chemins d'accès Présence des ouvrages Mise en eau du bief amont 	Récréotourisme <ul style="list-style-type: none"> Diminution du débit de la chute Sainte-Anne Visibilité de certains ouvrages à partir de certaines percées visuelles du sentier Mestashibo et modification du cadre visuel du site Visibilité du déversoir à partir du pont Mestachibo du parc du Canyon Sainte-Anne et modification du cadre visuel du site 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un débit réservé esthétique de 10 m³/s dans le bief intermédiaire durant la saison touristique estivale Dissimuler dans le paysage la centrale hydroélectrique, la prise d'eau et l'évacuateur de crues Camoufler le déversoir à l'aide d'un empilement de blocs de roc disposés sur la face aval de l'ouvrage Enfouir la ligne de transport pour le raccordement au réseau électrique existant Fournir sur une base journalière aux opérateurs du parc et d'Aventurex les débits réels et les projections pour les prochaines 24h du débit de la rivière pour la planification des activités. Prévoir un système d'alarme et un plan de gestion afin d'assurer la sécurité des utilisateurs advenant une modification non planifiée du débit de la rivière. 	Faible (impact négatif)

Annexe H-3: Bilan des impacts sur le milieu humain (suite)

Composante	Sources d'impact	Principaux impacts prévus	Mesures d'atténuation de l'impact ou de maximisation de la retombée	Importance de l'impact résiduel
Usages actuels du territoire (suite)	Phase d'exploitation (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Modification du régime hydrique • Présence des chemins d'accès • Présence des ouvrages • Mise en eau du bief amont 	Navigation <ul style="list-style-type: none"> • Ennoiement des rapides et amélioration de la navigation sur une distance de 670 m en amont du déversoir • Modification de l'accès à la rivière en bordure de la future centrale (PK 5,5) et du futur déversoir (PK 6,1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune (le promoteur permettra l'accès à la rivière dans le secteur de la centrale et du bief amont si des droits de passage sont accordés par les propriétaires fonciers concernés) 	Faible (impact négatif)
		Villégiature et résidences <ul style="list-style-type: none"> • Modification ou déplacement des activités du villégiateur et de sa famille • Perturbation ou disparition d'une portion du réseau de sentiers, de l'étang aménagé et du puits utilisés par le villégiateur et sa famille • Ennoiement de la plage et de l'abri de bois utilisés par le villégiateur et sa famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de protocoles d'entente spécifiques avec les détenteurs de baux avec Hydro-Québec. • Déplacement de la plage et de l'abri en bois vers l'amont pour fournir un accès privilégié au bief amont. • Maintien de l'accès à la rivière pour le villégiateur et sa famille en tout temps. 	Faible (impact négatif) pour la villégiature Nulle pour les résidences
		Chasse et pêche <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de pêche dans le bief amont • Modification de l'accès à la rivière en bordure de la future centrale (PK 5,5) et du futur déversoir (PK 6,1) • Amélioration de la qualité de chasse en bordure de la route d'accès au déversoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune (le promoteur permettra l'accès à la rivière dans le secteur de la centrale et du bief amont si des droits de passage sont accordés par les propriétaires fonciers concernés) 	Moyenne (impact positif)
		Extraction de sable et de gravier <ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune 	Nulle

Annexe H-3: Bilan des impacts sur le milieu humain (suite)

Composante	Sources d'impact	Principaux impacts prévus	Mesures d'atténuation de l'impact ou de maximisation de la retombée	Importance de l'impact résiduel
Usages projetés du territoire	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Travaux de construction des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> Advenant le raccordement du sentier Mestashibo au sentier des Caps durant la phase de construction, un plus grand nombre de marcheurs pourrait être potentiellement incommodé par le bruit des travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune 	Faible (impact négatif)
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Modification du régime hydrique Présence des chemins d'accès Présence des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> Révision des projets de développement des activités de navigation entre le barrage des Sept-Chutes et l'embouchure de la rivière. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune (le promoteur permettra l'accès à la rivière dans le secteur de la centrale et du bief amont si des droits de passage sont accordés par les propriétaires fonciers concernés) 	
Paysage	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> Déboisement des aires de travail et des chemins d'accès Travaux de construction des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> Visibilité de certains travaux de construction et modification du cadre visuel du site du Canyon Sainte-Anne 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le maximum de couvert forestier dans le secteur de la centrale Reboiser les aires de travail temporaires après les travaux de construction 	Moyenne (impact négatif) pour les biefs amont et intermédiaire
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> Modification du régime hydrique Mise en eau du bief amont Présence des chemins d'accès Présence des ouvrages 	<p>Biefs amont et intermédiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Diminution du débit de la chute Sainte-Anne Visibilité de certains ouvrages à partir de certaines percées visuelles du sentier Mestashibo et modification du cadre visuel du site du Canyon Sainte-Anne Visibilité du déversoir à partir du pont Mestachibo du parc du Canyon Sainte-Anne et modification du cadre visuel du site 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un débit réservé esthétique de 10 m³/s dans le bief intermédiaire durant la saison touristique estivale Camoufler le déversoir à l'aide d'un empilement de blocs de roc disposés sur la face aval de l'ouvrage Dissimuler dans le paysage la prise d'eau et l'évacuateur de crues 	

Annexe H-3 : Bilan des impacts sur le milieu humain (suite)

Composante	Sources d'impact	Principaux impacts prévus	Mesures d'atténuation de l'impact ou de maximisation de la retombée	Importance de l'impact résiduel
Paysage (suite)	Phase d'exploitation (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Modification du régime hydrique • Mise en eau du bief amont • Présence des chemins d'accès • Présence des ouvrages 	Bief aval <ul style="list-style-type: none"> • Modification du cadre visuel du site du Canyon Sainte-Anne 	<ul style="list-style-type: none"> • Dissimuler dans le paysage la centrale hydroélectrique • Enfouir la ligne de transport pour le raccordement au réseau électrique existant 	Mineure (impact négatif) pour le bief aval
Archéologie	Phase de construction <ul style="list-style-type: none"> • Construction des chemins d'accès • Travaux de construction des ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> • Possible découverte de sites archéologiques dont la présence demeure indéterminée pour l'instant • La mise à jour de vestiges peut être considérée positive sur le plan historique et/ou archéologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un inventaire archéologique avant le début des travaux de construction à l'intérieur de zones ciblées comme présentant un potentiel archéologique • Effectuer une surveillance durant les travaux de construction 	Indéterminée à ce stade du projet
	Phase d'exploitation <ul style="list-style-type: none"> • Mise en eau du bief amont 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	